MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

Avis public

DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 6 février 2023 à 19 h, à la salle Philippe Laroche du centre communautaire, située au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Demande : Rendre réputé conforme la distance de 6,68 m entre le garage isolé existant et la ligne avant au lieu de 7,62 mètres tel qu'exigé à l'article 53 et au tableau 1 du Règlement de zonage 09-207.

Le tout tel que représenté au certificat de localisation signé par Adrien Duruisseau, arpenteur-géomètre, daté du 16 décembre 2022 sous le numéro 29 de ses minutes.

Terrain ciblé : Lots numéros : 1 496 423
50, chemin du Bord-de-l'Eau

Règlement concerné : Zonage numéro 09-207

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 19e jour du mois de janvier 2023.

Richard Labrecque
Directeur général et greffier-trésorier

65, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Beauport (Québec)
G3B 0A1
Tél. 418 849-7141
Téléc. 418 849-0361
•
www.lac-beauport.ca